

La communauté de communes Plaine Limagne recherche pour son Espace Enfance Jeunesse d'Aigueperse un agent de service de restauration et chargé de la propreté des locaux (H/F) à compter du 1^{er} mai 2024.

Sous l'autorité des directeurs de structure et de la responsable des services techniques et sociaux, vous êtes chargé d'assurer le service de restauration, l'entretien et la propreté des locaux.

MISSION PRINCIPALE :

Vous assurez la logistique de livraison des repas, la remise en température des plats, le service, l'entretien et le nettoyage du matériel et des locaux.

ACTIVITES :

Service de restauration

- Réceptionner les repas ;
- Vérifier les températures des repas ;
- Vérifier et gérer les températures des réfrigérateurs et des congélateurs ;
- Maintenir et/ou remettre en température les préparations culinaires ;
- Mettre en place le réfectoire ;
- Assurer le service des repas dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène ;
- Assurer la sécurité alimentaire dans le respect des normes HACCP ;
- Adopter une attitude d'accompagnement auprès des convives pendant le temps du repas ;
- Appliquer les consignes du projet d'accueil individualisé ;
- Assurer le nettoyage et la désinfection des lieux et matériels utilisés.

Entretien des locaux

- Maintenir et contrôler l'état de propreté des locaux administratifs, techniques ou spécialisés ;
- Ranger, nettoyer et désinfecter le mobilier (chaises, tables, meubles...) et le matériel informatique ;
- Nettoyer et désinfecter les sanitaires ;
- Assurer l'entretien du linge (lavage, séchage, pliage, rangement...)
- Aérer les espaces ;
- Vider les poubelles en veillant au tri sélectif et évacuer les déchets ;
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savon...)
- Gérer et maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène ;
- Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés ainsi que des locaux de stockage.

PROFIL :

Cadre d'emploi

Adjoint technique (ou inscrit sur liste d'aptitude) – catégorie C

Savoir

Maîtriser les procédures relatives à l'entretien et à l'hygiène.

Connaissance et respect des normes d'hygiène (chaîne du chaud et du froid, notamment).

Connaissance des techniques de service en salle selon les types de service (à table, self-service) et selon le public accueilli.

Connaissance des consignes de sécurité.

Connaissance des règles d'utilisation des matériels et produits.

Connaissance des gestes et postures de la manutention.
Connaissance des conditions de stockage des produits.

Savoir-faire

Savoir identifier les surfaces à traiter.
Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces.
Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnement et les signaler.
Être précautionneux avec le mobilier et le matériel.
Savoir appliquer les normes d'hygiène et de sécurité au travail.
Respecter la confidentialité.

Savoir-être

Sens de l'initiative, autonomie.
Qualités relationnelles.
Discrétion et secret professionnel.
Disponibilité et ponctualité.

CONDITIONS :

Temps de travail et horaires

Poste à temps complet
Les horaires sont fixés annuellement selon les besoins du service.

Lieux d'exercice des fonctions

Espace enfance-Jeunesse – Place St Exupéry à Aigueperse

Conditions particulières de travail

Port obligatoire d'EPI (équipement de protection individuelle) fourni par la collectivité.
Travail régulier sur du mobilier bas, adapté à la petite enfance.
Port de charges et manutention : chariots, matériel, mobilier.

Risques professionnels connus, inhérents au poste

Voir DUERP.

Principales relations fonctionnelles

Internes :

DGS

DGA

Référent structures enfance-jeunesse

Directeurs de structures enfance-jeunesse

Responsable des services techniques et sociaux

Services techniques

Externes :

Usagers

A Aigueperse, le

Le président,

Claude RAYNAUD

Tout agent de la fonction publique territoriale possède des droits et des devoirs définis par la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. La présente fiche de poste ne les expose pas tous expressément mais ceux-ci restent bien évidemment applicables.